

Synthèse de l'étude Impact économique de la normalisation 2016

03 Février 2016 - Communiqué de presse **Oui ! Les normes sont bonnes pour l'économie française**



Contredisant le cliché sur les normes qui pénaliseraient les entreprises, une étude AFNOR inédite réalisée par le BIPE* démontre au contraire que la normalisation volontaire est un levier de développement économique.

+ 20 % : Les normes boostent le chiffre d'affaires

C'est le surcroît de croissance annuelle du chiffre d'affaires des entreprises participant à l'élaboration des normes : elles affichent un taux de croissance annuel de **4 %** contre les 3,3 % de moyenne recensés pour l'ensemble des entreprises. **Celles qui s'engagent dans le processus de création des normes volontaires sont résolument mieux préparées pour affronter la concurrence économique.** Les normes agissent en accélérateur de croissance et en facteur évitant de la dégrader.

+ 19 % : Elles aident à exporter

C'est le supplément de **chiffre d'affaires** à l'export qu'obtiennent les entreprises acheteuses de normes ou faisant partie des commissions de normalisation. Leur taux d'export est de **18,2 %**, alors que la moyenne des entreprises affiche un taux de 15,3 %. **Les normes volontaires sont incontestablement un passeport pour mieux vendre hors de ses frontières.** Elles favorisent l'interopérabilité entre les différents produits et services, qui peuvent ainsi mieux dialoguer à l'international. Ce langage commun constitue une solution de référence fiable dont la légitimité est garantie. Pour le consommateur, les normes partagées par le plus grand nombre d'acteurs, lui évitent d'être piégé par une technologie ou un système fermé.

+ 15 milliards d'euros : Les normes favorisent la production et réduisent les coûts

C'est l'apport annuel de l'utilisation des normes volontaires à la production française. Quand les entreprises s'impliquent dans l'écriture des normes et les appliquent pour leurs produits et services, **elles vendent et produisent plus.** L'étude AFNOR démontre clairement que le corpus des normes volontaires figure parmi les meilleures alliées de la **productivité.** Dernier aspect important : les entreprises intégrant les normes, optimisent **l'utilisation et la maintenance de leur installation**, en harmonisant leurs outils de production sur leurs différents sites. C'est un moyen de réduire les coûts. De même, les systèmes de management environnemental et énergétique, exercices basés sur des normes volontaires internationales, allègent certaines charges (traitement des déchets, consommations d'énergie).

Les précisions sur l'étude AFNOR réalisée par le BIPE*

Le BIPE a croisé les données économiques provenant de **2 099** entreprises de tous secteurs ayant participé à la normalisation depuis 2005. Trois thématiques ont été isolées pour mesurer l'effet des normes : **la croissance du chiffre d'affaires, le taux d'export et la production**. L'étude mesure l'impact de la normalisation sur l'économie avec des variables liées à la **consommation réelle de normes** (achats de normes, nombre d'acheteurs) et au **processus de production** de normes (nombre d'entreprises siégeant dans les commissions de normalisation).

A propos d'AFNOR

AFNOR est **l'organisme français de référence pour les normes volontaires**. Il entretient et publie la collection de toutes celles qui existent, anticipe celles à venir, et accompagne leur création aux niveaux français, européen et international. Une norme volontaire est un cadre de référence, positif et vertueux, qui vise l'amélioration continue des produits, services ou pratiques, au bénéfice de tous : des consommateurs, des entreprises et de la collectivité au sens large. Elle définit les exigences et fixe les standards en matière de qualité, de sécurité, de performance.

Tout le monde peut participer à la création d'une norme. Celle-ci est élaborée par consensus entre l'ensemble des parties intéressées. Elle revêt un caractère volontaire, tout acteur pouvant ou non s'y référer. En véritable moteur de cette démarche, AFNOR accompagne celles et ceux qui, par leur expertise, veulent poser les bases de l'économie et de la société de demain. Un soutien unique et indispensable pour favoriser le progrès et faire rayonner la France à l'international.

*A propos du BIPE

Créé en 1958 à l'initiative des pouvoirs publics et de grandes entreprises françaises, le BIPE est une société indépendante d'études économiques et de conseil en stratégie auprès des entreprises privées et des pouvoirs publics. Le BIPE a acquis depuis plus de 50 ans, **une capacité d'accompagnement stratégique originale** croisant pluridisciplinarité, expertises sectorielles, éclairage prospectif et puissance de la modélisation économique.

L'apport du BIPE se situe dans sa capacité à quantifier, prévoir, anticiper de manière indépendante l'évolution des secteurs, des acteurs et de l'environnement économique à partir de différents savoir-faire quantitatifs (prévision économique, socio-démographie, etc.) et qualitatifs (prospective, segmentation marketing, analyse stratégique).

Contact Presse :

Olivier Gibert - Tél : +33 1 41 62 85 55 presse@afnor.org



[@AFNOR_RP](https://twitter.com/AFNOR_RP)